

IMPORTANT: Tout dossier incomplet sera refusé.

Avant toute démarche n'hésitez pas à vous renseigner auprès du Service Logement
04.42.48.94.80

Pour toutes les personnes composant le foyer, merci de compléter votre demande de logement en fournissant la photocopie des justificatifs suivants :

- Carte Nationale d'Identité (recto-verso) ou passeport en cours de validité pour les deux époux ainsi que pour les autres personnes devant vivre au foyer
- Livret de famille pour les enfants
- Attestation CAF
- Le dernier avis d'imposition ou non imposition

➤ Vous pouvez également télécharger cette liste sur le site internet de la ville :
www.salon-de-provence.fr